



Recouvrement

Carlos Calvo

En pratique

Max Mailliet

Plan

Trouver son débiteur

Intérêts et délais de paiement

Rappel et mise en demeure

Les techniques nationales

Les techniques transfrontalières

Thinking out of the box

Quelle est la
solution la plus
adaptée ?

Recouvrement amiable

Recouvrement forcé

Médiation, arbitrage



Trouver son débiteur

Requête et ordonnance du juge de paix

Communes (registres de la population)

Organismes de sécurité sociale, caisses de pension, ADEM, CNPF

A l'étranger: il n'existe pas toujours des registres

Google, Facebook, Linkedin, annuaires téléphoniques, recherche WHOIS (nom de domaine) etc. peuvent être efficaces

Pour les curateurs de faillite: aide du parquet

Intérêts et délais de paiement (I)

Loi du 18 avril 2004

Distinction entre:

- créances résultant de transactions commerciales (inclut les professions libérales)
- à l'encontre d'un consommateur
- autres créances

Taux actuels

- 8 % p.a. (transactions commerciales)

- 2,25 % p.a. (autres créances)

Intérêts et délais de paiement (II)

- Délais de paiement prévus par la loi
- Indemnité de recouvrement vs. article 240 NCPC
- Action en cessation du créancier
- Mise en demeure - impact psychologique

Les rappels et la mise en demeure

Le rappel: pas nécessaire du point de vue juridique, mais effet psychologique

La mise en demeure: obligatoire au vu de l'article 1146?

Forme: acte d'huissier ou lettre recommandée avec accuse de reception

Courrier d'avocat?

Techniques nationales

Hypothèse de départ

Débiteur résident luxembourgeois

Créancier résident luxembourgeois ou étranger



Obtention d'un titre

Au provisoire

Ordonnance conditionnelle de paiement (<10.000 €)

Ordonnance sur requête (>10.000 €)

Référé-provision (à oublier)

Au fond

Citation / Assignation

Procédure commerciale / civile

La fameuse grosse...

H. Risch



jugement Hollrich-Schumann

Au 13 novembre 1913

Nous Marie-Adelaide,
par la grâce de Dieu,
GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG,
DUCHESSE DE NASSAU,
etc., etc., etc.,

A tous présents et à venir

SALUT!

Faisons savoir que le Tribunal de
paix du canton de Luxembourg,
arrondissement de Luxembourg,
Grand-Duché du même nom, a
rendu le jugement qui suit:

Audience publique ordinaire
*du treize novembre mil
neuf cent treize.*

Entre:

*l'Administration communale
de Hollrich, représentée par le
collège de ses bourgmestres et*

*Minutes 3.46
Exp. timb. 6.25
Emol. 4.50*

Nos - 14.21

*sur 14.21
en 14.21*

M. Risch



Et:

*le sieur Pierre Schumann,
propriétaire demeurant à Hol-
lich,
défendeur comparant en
personne, assisté du sieur
Nic. Schouweiler, agréé de-
meurant à Luxembourg.*

*Par exploit enregistré de
l'huissier Schreiber de Luxem-
bourg, en date du neuf jan-
vier mil neuf cent treize, le
demandeur a fait citer le
défendeur à comparaître à
l'audience publique de cette
justice de paix du quize
de même mois, à neuf
heures et deux de matin,
au local ordinaire des séances,*

**L'exécution est une composante essentielle du droit à
un procès équitable**

CEDH Hornsby c/ Grèce 19/03/1997

**consacre le droit à l'exécution des décisions de
justice**

« Ca ne sert à rien de dire le Droit
s'il n'est pas suivi d'exécution »

Le Yan Faoo Aattakaloumoubi Hakim Neffedha le Hou
(Khalife Omar Ibn El Kh'Atab dit « Le Juste »)

Conditions préalables à l'exécution forcée

Présence d'un titre exécutoire

Décision revêtue de la formule exécutoire

Signification à avoué puis à partie

Remise des pièces à l'huissier de justice
(excepté saisie immobilière)

Voies d'exécution

Commandement de payer

Délai de paiement minimum: 1 jour

À défaut de paiement → saisie

Saisie-Exécution

Présence de 2 témoins

Nouvelle sommation de payer

Inventaire du mobilier saisi

Fixation d'une vente aux enchères

Ouverture forcée des portes possible



JEAN LOU THILL & CARLOS CALVO
HUISSIERS DE JUSTICE

Adresse Postale : B.P.2625 • L-1026 Luxembourg • IBAN LU13 0023 1073 9520 0000 (BILLULU)
7, rue Pierre Federspiel L-1512 Luxembourg ☎ 44 13 33 FAX 44 18 98

VENTE FORCEE

Il sera procédé le :
Mardi 22 janvier 2008 à 10.00 heures
à LUXEMBOURG, 17, Avenue Monterey

par le ministère d'un des huissiers de justice repris dans l'en-tête du présent placard,
conformément à la loi, au plus offrant, au comptant et sans frais, publiquement à la vente aux
enchères des effets mobiliers suivants :

- ORDINATEUR CAISSE,
- MACHINE A CAFE,
- MOULIN A CAFE,
- MACHINE A GLAÇONS,
- LAVE-VAISSELLE EN INOX,
- PLONGE EN INOX,
- REFRIGERATEURS,
- CREPIERES

REMARQUE :
En cas de paiement, la vente n'aura pas lieu.

ENRIETS L'huissier de justice, date de l'exploit





Recouvrement international (I)

Hypothèse de départ

Débiteur résident à l'étranger et / ou créancier à l'étranger

Litige dit "transfrontière"

Recouvrement international (II)

Bruxelles I (n° 44/2001)

Titre exécutoire européen (n° 805/2004)

Injonction de payer européenne (n° 1896/2006)

Proc. Euro de règlement des petits litiges (n° 861/2007)

Règlement Bruxelles *Ibis* (n° 861/2007)

Saisie européenne de comptes bancaires (n° 655/2014)

Injonction de payer européenne

Justice au formulaire

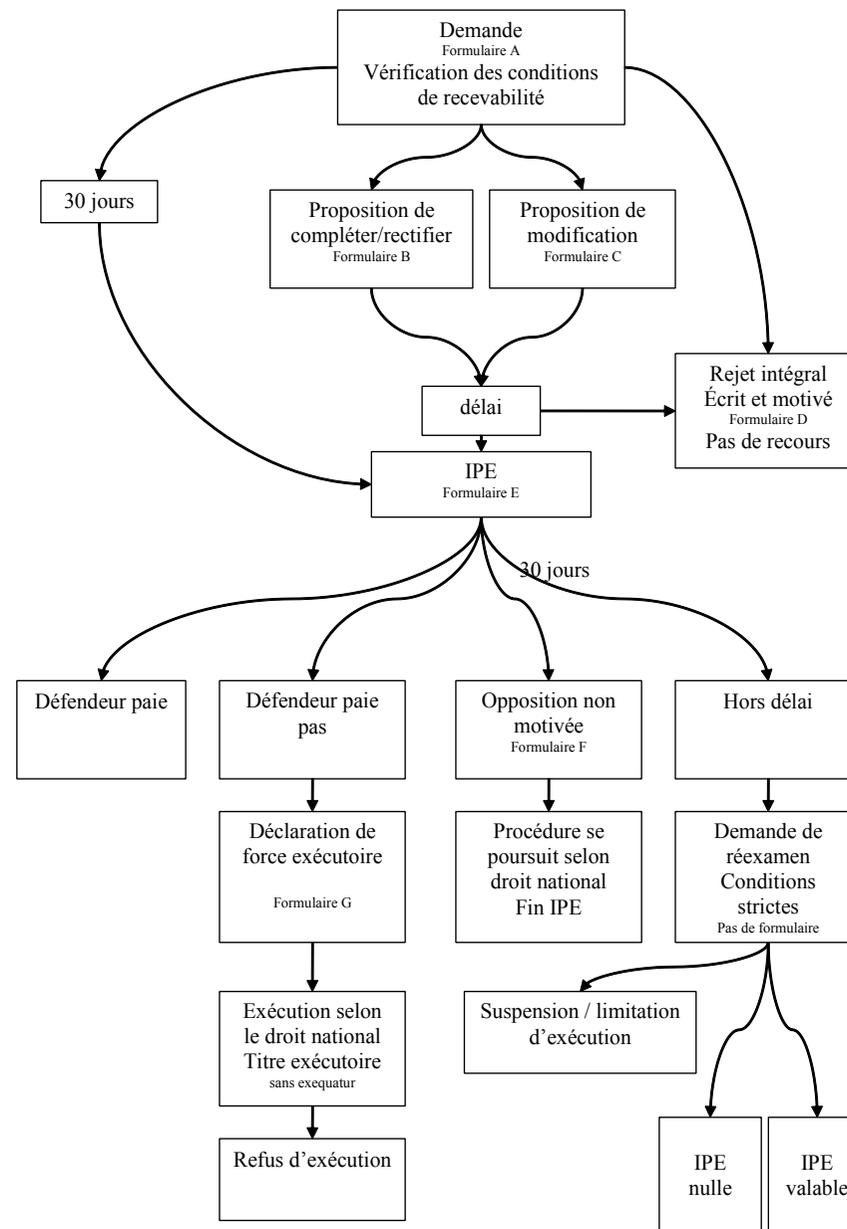
Demande d'injonction de payer européenne

Demande d'informations par le tribunal ou injonction

Titre exécutoire en l'absence d'opposition

Opposition (30 jours) ou demande de réexamen

Circulation du titre exécutoire dans l'UE (en théorie)



BXL *Ibis* Reconnaissance et exécution

Procédures intentées depuis le 10 janvier 2015

Reconnaissance automatique (article 36)

Exécution sans exequatur (article 37)

Certificat à délivrer par la juridiction...

... et à signifier avant l'exécution forcée...

...avec la décision si elle n'a pas encore été signifiée

Mesures conservatoires nationales

Saisie-arrêt

Saisie-arrêt sur salaire

Saisie-conservatoire

Saisie-gagerie

Hypothèque judiciaire (pour info, nécessité d'un titre exécutoire), pas de mesures conservatoires sur les immeubles

Saisie-arrêt (I)

Pratique pour la saisie de comptes bancaires

Jugement ou grosse d'un acte notarié

Sinon: autorisation du president du tribunal (principe de créance)

Saisie sur autorisation: référé-rétractation

Saisie-arrêt (II)

Phase conservatoire: saisie-arrêt, dénonciation avec assignation en validité, contre-dénonciation

Phase d'exécution: validation et transport de la créance

Déclaration affirmative ou négative du tiers saisi

Saisie-arrêt sur salaire

Requête employeur

Quotité saisissable du salaire

Phase conservatoire: autorisation de saisie donnée par le juge de paix

Notifiée au tiers saisi

Déclaration affirmative ou négative du tiers saisi

Phase d'exécution: validation (sauf exécution volontaire)

Saisie-conservatoire

Article 550 NCPC

Sur autorisation du président du tribunal
d'arrondissement

Critère: urgence

Saisie des effets mobiliers

Validation de la saisie

Transformation en saisie-exécution

Saisie-gagerie

Saisie des meubles garnissant les locaux loués
(bail)

Soit directement par commandement, puis saisie

Soit sur autorisation du tribunal

Validation

Attention aux délais

Saisie européenne de comptes bancaires

Mesure conservatoire transfrontière

Circulation automatique de l'ordonnance de saisie

Informations sur les comptes

Loi du 17 mai 2017 (loi pour l'application pratique du règlement) et mise en place de certaines voies de recours

Pratique

Choix entre ordonnance sur requête et fond

Se prendre un titre au Luxembourg et ensuite le compléter par une injonction de payer européenne pour faciliter le recouvrement transfrontalier (moins de traductions à faire)

Saisie européenne: introduire de manière délibérée un élément transfrontière pour obtenir l'accès aux comptes bancaires (cession d'une partie de la créance etc.)

Thinking out of the box (I)

Article 350 NCPC: obtention de documents

Discovery à la française: référé *in futurum*

Discovery à la US

Cayman, BVI, Jersey, Guernsey et Cie ne sont pas nécessairement au bout du monde

Thinking out of the box (II)

Financement de procès (*litigation funding*)

Achat de la créance par le financier

Financement du risque de procès uniquement

Achat du jugement en vue de son exécution

Questions?





Max Mailliet
max@e2m.lu
www.e2m.lu

Carlos Calvo
carlos.calvo@huissier-luxembourg.com
www.huissier-luxembourg.com